

# 2016 2020 PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

## TABLEAU SYNOPTIQUE

ORIENTATION	OBJECTIFS	ACTIONS
1 Renforcer la gouvernance du développement durable (DD) dans l'administration publique	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	<b>Activité incontournable 1</b> Contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs par les employés  <b>A1</b> Contribuer à l'effort gouvernemental de renforcement des pratiques écoresponsables dans l'administration publique par la mise en place de mesures répondant à 6 des résultats visés de l'activité incontournable 1 dans les domaines d'intervention suivants : gestion documentaire et gestion des matières résiduelles, gestion des véhicules et réduction des GES, gestion des déplacements d'affaires, technologies de l'information, communications gouvernementales et organisation d'événements, acquisitions écoresponsables (10 mesures d'ici à 2020)
	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de DD par les ministères et organismes publics	<b>Activité incontournable 2</b> Mettre en œuvre au moins 1 action pour renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes  <b>A2</b> S'assurer de la prise en compte des principes de DD dans les dossiers structurants du Ministère (grille utilisée dans 100 % des projets visés, d'ici à 2020)
	1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de DD dans l'administration publique	<b>A3</b> Assurer la sensibilisation en continu des employés, notamment par un renouvellement du miniportail intranet sur le DD (miniportail renouvelé d'ici à 2017) et par la promotion du savoir-faire du MFFP en DD auprès des citoyens (vitrine Internet du DD ajoutée d'ici à 2018)
	1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	<b>Activité incontournable 3</b> Mettre en œuvre au moins 1 action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou de l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture  <b>A4</b> Contribuer à la réalisation d'initiatives d'information et d'éducation forestières à travers le Québec par les partenaires reconnus du Ministère (dans 100 % des régions à chaque année)  <b>A5</b> Poursuivre les activités éducatives relatives à la faune et à ses habitats dans le cadre du programme La faune et vous (450 classes visitées par année)
2 Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable	2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	<b>Activité incontournable 4</b> Mettre en œuvre au moins 1 action pour accroître la proportion des entreprises qui ont amorcé une démarche de DD  <b>A6</b> Contribuer à la complémentarité des interventions gouvernementales en vue d'aider les entreprises œuvrant dans les domaines liés à la mission du Ministère à amorcer une démarche de développement durable (rendre compte annuellement des initiatives mises en place)
	2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	<b>A7</b> Mettre en place des actions pour soutenir la construction en bois (20 actions d'ici à 2018)  <b>A8</b> Soutenir des projets pour le développement de nouveaux bioproduits (4 projets soutenus d'ici à 2018)
3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	<b>A9</b> Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) (adoption d'ici à 2017) et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) (mise en œuvre de 100 % des actions de la SADF selon l'échéancier prévu d'ici à 2018)  <b>A10</b> Intégrer des outils d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières (dans 19 unités d'aménagement d'ici à 2019)  <b>A11</b> Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au DD découlant de la SADF et du RADF (8 nouveaux thèmes d'ici à 2020)  <b>A12</b> Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt (4 nouveaux plans élaborés, 4 mis à jour et l'ensemble de ces plans mis en œuvre d'ici à 2020)  <b>A13</b> Dresser le portrait des populations de poissons et de la productivité des habitats nordiques pour des secteurs jugés prioritaires en vue de développer des modalités de pêche sportive adaptées au contexte nordique (3 secteurs ou systèmes hydrographiques couverts d'ici à 2020)
	3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	<b>A14</b> Intégrer un volet faunique au plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) (100 % des PAFI d'ici à 2019)  <b>A15</b> Élaborer des guides pour l'aménagement de l'habitat de certaines espèces fauniques (5 d'ici à 2020)  <b>A16</b> Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées (3 nouveaux plans élaborés, 14 plans mis à jour et l'ensemble de ces plans mis en œuvre d'ici à 2020)
6 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	<b>A17</b> Élaborer des orientations gouvernementales d'aménagement du territoire qui incorporent les objectifs d'aménagement durable des forêts, de conservation et de mise en valeur de la faune (orientations élaborées d'ici à 2018)
	6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	<b>Activité incontournable 5</b> Mettre en œuvre au moins 1 action pour accroître la proportion des organisations (municipales, scolaires ou réseau santé et services sociaux) qui ont amorcé une démarche de DD  <b>A18</b> Contribuer à l'essor du DD dans les collectivités territoriales en participant à la réalisation du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (rendre compte annuellement)
8 Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES	8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	<b>A19</b> Favoriser l'émergence de la filière bioénergétique (accompagnement ou suivi de 36 projets d'ici à 2018)

Note : Les orientations, les objectifs et les activités incontournables sont issus de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Les actions (A1 à A19) relèvent du MFFP.